

## Cahier des charges

Animation de journées de découverte et de formation à la documentation dans les Tiers-Lieux à destination des Tiers-Lieux de la région Centre-Val de Loire

**Juin 2023**

Présentation de la CRESS et du contexte .....	2
La CRESS.....	2
Le contexte .....	2
Objet de la prestation .....	3
Sujets.....	3
Objectifs.....	3
Modalités de la prestation.....	3
Échéance.....	3
Compétences spécifiques attendues.....	3
Communication.....	3
Budget.....	4
Conditions de règlement .....	4
Rapport final .....	4
Évaluation de la mission .....	4
Modalités de l'offre .....	5
Propositions .....	5
Modalités de remise .....	5
Modalités de sélection.....	5



Cofinancé  
par l'Union  
européenne



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires



BANQUE des  
TERRITOIRES



## Présentation de la CRESS et du contexte

### La CRESS

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées selon des principes autres que la seule lucrativité. Une organisation de l'ESS a pour origine un projet commun mené par des personnes physiques et/ou morales et porté par des valeurs, un mode de gestion interne démocratique et une lucrativité encadrée et limitée.

Les statuts reconnus par la loi comme faisant partie de l'ESS sous forme de coopératives, de mutuelles, d'associations, de fondations et de sociétés commerciales de l'ESS. Elles constituent plus de 10% de l'économie française.

Créée en 2003, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire fait partie du réseau national des CRESS et a pour missions la promotion, le développement et la représentation des entreprises de l'ESS dans les territoires.

En accord avec l'article 6 de la loi Hamon de 2014, elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou interprofessionnelles et des réseaux locaux d'acteurs :

1. La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
2. L'appui à la création, au développement et au maintien des entreprises
3. L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises
4. La contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'économie sociale et solidaire
5. L'information des entreprises sur la dimension européenne de l'économie sociale et solidaire et l'appui à l'établissement de liens avec les entreprises du secteur établies dans les autres Etats membres de l'Union européenne
6. Dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le développement et l'animation de la coopération internationale des collectivités concernées en matière d'économie sociale et solidaire

### Le contexte

Depuis l'année 2021, la CRESS est en charge de la gestion et de l'animation d'un comité de pilotage composé d'acteurs de l'ESS, de Tiers-Lieux et de la Région Centre Val de Loire nommé Ambition Tiers-Lieux (ATL). Ce groupe s'est fixé plusieurs missions au bénéfice des Tiers-Lieux de la région, parmi lesquelles l'acculturation et la formation des porteurs de projets et gestionnaires de Tiers-Lieux.

La plupart du temps portés par des collectifs citoyens et des associations, les Tiers-Lieux de la région ne sont que peu versés dans la culture de la documentation Libre et Open-source. Cette dernière est pourtant à l'origine des Tiers-Lieux et de leur fort développement ces 3 dernières années en France et plus particulièrement en région Centre-Val de Loire. Ce diagnostic porté par un travail de terrain de l'équipe ATL en 2021 et 2022, met en lumière le besoin d'acculturation et de formation dans ce domaine.

De plus pour favoriser l'implantation, le développement des Tiers-Lieux en région Centre-Val de Loire il est nécessaire de documenter les pratiques et bonnes pratiques spécifiques aux Tiers-Lieux existants en région. Il conviendra donc de concevoir et d'animer des temps collectifs à destination des Tiers-Lieux de la région Centre-Val de Loire pour leur permettre de s'approprier la culture et les pratiques de la documentation Libre et Open-Source, mais également de permettre aux bénéficiaires "d'amorcer" la documentation de leur projet et du réseau des Tiers-Lieux créé en mai 2023.

## Objet de la prestation

Organiser trois (3x 2 jours) temps collectifs à destination des Tiers-Lieux de la région Centre-Val de Loire répartis équitablement sur le territoire régional.

### Sujets

- Découverte de la culture des Tiers-Lieux Libres et Open-Source
- Découverte des outils et techniques de documentation
- Documentation d'un projet de Tiers-Lieux

### Objectifs

- Découvrir et s'approprier l'histoire des Tiers-Lieux Libres et Open-Source
- Découvrir et s'approprier les pratiques et les outils de la documentation Libre et Open-Source
- Amorcer la documentation des projets des bénéficiaires et du réseau des Tiers-Lieux de la région Centre-Val de Loire

### Publics

- Porteurs de projet, salariés ou bénévoles des Tiers-Lieux de la région Centre-Val de Loire

## Modalités de la prestation

La prestation inclut une réunion de lancement de projet, une réunion de suivi à mi-parcours et une réunion de fin de mission, dont les dates sont à déterminer avec l'équipe de la CRESS.

### Échéance

- La prestation devra commencer le 30 juillet 2023 et être terminée le 31 décembre 2023

### Compétences spécifiques attendues

- Compétences techniques : Moyens humains et techniques pour réaliser les actions de formation/acclimatation
- Méthodologie : adéquation de la méthodologie aux secteurs d'activités et aux statuts propres à l'ESS
- Connaissances de l'ESS, des Tiers-Lieux et du monde associatif indispensables

### Communication

- L'ensemble de la communication liée aux actions sont à la charge du prestataire pendant la durée de ces dernières et à gérer en collaboration avec la chargée de communication de la CRESS.
- Tous les supports produits durant les actions doivent impérativement porter les **logos de la CRESS, de la Banque des Territoires, de la région Centre-Val de Loire et de l'Union Européenne avec la mention "avec le soutien d'Ambition Tiers-Lieux"**.

- Les actions de communication à destination des bénéficiaires des ateliers de formation seront coproduites et /ou relayées par la CRESS et ATL. Les supports de communication doivent être transmis 15 jours minimum avant leur diffusion.

**Important** : Les sessions de formation (2 jours) ne pourront se tenir si moins de 6 participants sont inscrits 7 jours avant le début de ces dernières. Les sessions de formation annulées ne pourront faire l'objet d'une facturation. Les temps de préparation pourront toutefois être facturés.

### Budget

12 000 € (Douze mille euros) maximum

Il inclut :

- L'animation d'une réunion préparatoire avec les bénéficiaires (Visioconférence)
- La gestion des inscriptions aux temps collectifs
- L'organisation de 3 x 2 jours de formation d'acculturation dans les lieux sélectionnés
- L'organisation de l'accueil des bénéficiaires dans les lieux sélectionnés (repas et hébergement compris)
- La communication auprès des bénéficiaires
- La mise à jour de la page Movilab (movilab.org) du réseau des Tiers-Lieux de la région Centre-Val de Loire
- Une participation à la restitution auprès des partenaires du projet (fin 2023)
- Tous frais liés à la réalisation de la présente prestation

### Conditions de règlement

Le paiement de la mission au prestataire retenu interviendra sur présentation de factures :

- A la signature de la convention : 30% du montant total
- Au rendu du rapport final : 70% du montant total

### Rapport final

Le prestataire devra rendre

- Des feuilles d'émargements dûment signées par les bénéficiaires pour chaque journée de formation/d'acculturation
- Un rapport écrit comprenant :
  - Un rappel de la commande et des objectifs
  - La méthodologie employée dans le cadre de la mission
  - Un calendrier du travail réalisé
  - La présentation du travail réalisé, des résultats obtenus, des conclusions et synthèse des points principaux
  - Tous documents et outils utilisés ou réalisés pendant la mission explicitant l'accompagnement et les résultats

### Évaluation de la mission

La mission sera évaluée au moyen d'indicateurs :

- Le respect de la commande et des échéances

- La disponibilité, l'adaptabilité, la qualité du contact et des échanges
- Le nombre de stagiaires formés/acculturés
- Les livrables produits (documentation) lors des temps collectifs

## Modalités de l'offre

### Propositions

La proposition d'intervention devra comporter les éléments suivants :

#### 1. Un plan d'organisation des journées de formation/acculturation

- Une note spécifiant les étapes logiques et outils proposés aux bénéficiaires
- Une synthèse du contenu proposé aux bénéficiaires lors des journées

#### 2. Une planification du projet :

- Un calendrier prévisionnel d'organisation des 3 x 2 jours de formation/acculturation spécifiant les lieux et dates de réalisation
- Un budget détaillé de la préparation et de la réalisation de la prestation de formation/acculturation

## Modalités de remise

La proposition devra être adressée par mail à Simon Laurent – Chef de projet Tiers-Lieux à la CRESS Centre-Val de Loire : [s.laurent@cresscentre.org](mailto:s.laurent@cresscentre.org)

Date limite de dépôt : 13 juillet 2023

## Modalités de sélection

Les critères d'appréciation des propositions seront :

- Le respect des délais
- La juste répartition territoriale des journées de formation/acculturation
- Le respect du contenu des journées de formation/acculturation
- La pertinence de la réponse (méthodologie, livrables matériels ou immatériels)
- Le coût de la prestation (respect du budget, détail des coûts et des frais afférents)

La sélection se fera sur la base de propositions écrites